Barruel
Case
FRC
14131

PRÔNE

D'UN BON CURÉ,

SUR LE SERMENT CIVIQUE

Exigé des Evêques & des Curés, des Prêtres en fonctions.

A PARIS,

Chez CRAPART, Libraire-Imprimeur, place Saint-Michel.

Prix deux sous.

THE NEWBERRY LIBRARY

PRÔNE

D'UN BON CURÉ,

SUR LE SERMENT CIVIQUE

Exigé des Evêques & des Curés, des Prêtres en fonctions.

Reddite ergò quæ sunt Cæsaris, Cæsari; & quæ sunt Dei, Deo.

Rendez donc à César ce qui est à César, & à Dieu, ce qui est à Dieu.

DEPUIS trente cinq ans que je suis votre curé, mes très-chers frères, je vous ai souvent expliqué ces paroles de notre divin maître. Je vous ai fait voir comment il avoit su renfermer dans ces mots toute la doctrine qui fait en même-temps & le citoyen & le chrétien ; qui assure la paix & la prospérité

des empires sur la terre, & notre bonheur à venir dans le ciel. Graces immortelles en soient rendues à Notre Seigneur Jesus-Christ; j'ai toujours eu lieu de me féliciter de votre fidélité à sa doctrine. Je vous ai toujours vus pleins d'amour pour notre bon roi, pleins de soumission & de respect pour les lois; payant avec exactitude les impôts obéissant avec empressement aux magistrats. Je vous ai toujours vus rendant à Dieu, ce qui est à Dieu, remplissant avec une fidélité exemplaire vos devoirs de religion. Aussi la paix a-t-elle régné dans cette paroisse, lors même que nous entendions dire qu'elle étoit malheureusement bien troublée dans quelques autres.

Je viens donc encore vous le répéter: rendez à César ce qui est à César, & à Dieu ce qui est à Dieu. Mais vous voyez les larmes qui coulent de mes yeux, & les vôtres commencent à couler avec les miennes. Je sais, mes chers paroissiens, je sais, mes chers enfans, que vous êtes en peine pour votre pasteur; que vous partagez mon inquiétude. Vous m'avez toujours vu soumis aux décrets de notre assemblée nationale, sanctionnés par notre bon roi, dans tout ce qui regarde la puissance civile; mais vous ne m'avez pas encore entendu prononcer le serment civique. Hélas! vous ne pensiez pas même à me le demander. Vous saviez bien que je n'ai pas besoin de jurer, pour veiller avec soin sur vos ames qui me sont

confiées, pour vivre & pour mourir fidéle à ma patrie & à mon roi, & pour être toujours soumis aux lois des hommes, tant qu'elles n'auront rien de contraire à la loi de notre Dieu, à sa religion.

J'ai peur en ce moment, de vous scandaliser. Quand je vous commandois si souvent au nom de Jesus-Christ d'obéir à César, je vous le commandois sans exception; je ne vous disois pas: la loi des hommes, peut être quelquefois en opposition avec la loi de Dieu. Je ne supposois pas que cela dût jamais arriver dans un royaume très-chrétien; & très-certainement cela ne seroit pas arrivé non plus si malheureusement les circonstances n'avoient pas entraîné nos législateurs à traiter de matières que Dieu n'a pas commises au jugement de César, mais aux décisions de l'église. De quelque manière que Dieu l'ait permis, voilà mes très-chers frères, que je suis obligé de vous le dire, non pour que vous manquiez de respect envers l'assemblée nationale, ou envers notre bon roi; pour que vous vous éleviez jamais contre le magistrat, ou contre les exécuteurs de la loi; Dieu me préserve de vous inspirer jamais de pareils sentimens! Dieu me préserve d'exciter les divisions, de nourrir, de fomenter les insurrections des citoyens les uns contre les autres: mais pour que vous soyez moins étonné de me trouver moi-même indocile, & j'ose l'espérer, invincible à des lois émanées de César.

Le ciel, pour m'éprouver, permet en ce moment qu'on m'intime des ordres que je ne pourrai suivre sans restriction, qui gênent ma conscience, qui contrarient ma foi. Au nom de l'assemblée nationale & de notre bon roi, M. le maire est venu ce matin m'annoncer qu'il falloit purement & simplement faire, en votre présence, le serment de défendre, de toutes mes forces, la constitution, sous peine d'être privé de mon traitement pécuniaire, & de vous voir donner un autre curé... De mon traitement pécuniaire! ah! ce n'est pas ce qui m'afflige; mais de vous voir donner un autre curé, de voir vos ames livrées à un pasteur qui ne seroit pas votre pasteur, & d'être séparé de vous, pour vous livrer à un prêtre qui n'auroit pas, pour conduire vos ames dans les voies du salut, l'aveu & la mission, l'autorité que l'église seule peut donner sur les ames! voilà ce qui déchireroit mon cœur; voilà ce que je conjure le bon Dieu d'écarter loin de vous.

Je vous entends, mes frères; votre affection pour moi me dit ici : pourquoi vous retirer? faites donc ce serment, & restez avec nous..... Faites donc ce serment! vous le voulez mes frères! eh bien, recevez-le : je jure devant Dieu de veiller avec soin sur ma paroisse, sur vous tous, mes enfans, dont les ames me sont confiées; je jure devant Dieu, d'être toute ma vie inviolablement attaché à ma nation, à mon roi, & soumis à toute

loi compatible avec les devoirs de la justice & de la religion : je jure de rendre à César ce qui est à César, & à Dieu ce qui est à Dieu.

Vous n'êtes pas contens ; vous attendez encore que j'ajoute le ferment de défendre de toutes mes forces la constitution. Vous l'attendez, je suis encore votre curé pour ce quart d'heure au moins ; c'est peut-être pour la dernière fois qu'il m'est permis de vous parler du haut de cette chaire ; souffrez que je vous instruise. Avant de me presser, apprenez, je vous prie, à concevoir vous-mêmes ce que vous exigez.

Si la dernière partie du ferment qu'on me prescrit s'accorde, si elle est compatible avec ce premier ferment que j'ai déja fait, de veiller avec soin sur vous, mes paroissiens, & sur vos ames, j'ajoute volontiers que je serai fidèle à la constitution ; mais si dans cette constitution, dans la partie qui me regarde, moi, votre curé, votre pasteur, il est des objets incompatibles avec ces soins que je vous ai voués, vous n'exigerez pas sans doute que dans la chaire de vérité je vous jure à la fois, & le oui & le non, & le pour & le contre. Or, écoutez, mes frères :

Lorsque j'ai fait ferment de veiller avec soin sur vos ames, qu'ai-je promis par-là ? de vous prêcher toujours la pure vérité de l'évangile ;

d'écarter loin de vous toute fauſſe doctrine, tout danger du ſalut ; de vous retenir de toutes mes forces dans le bercail de Jeſus-Chriſt, & ſans ceſſe attaché à ſon égliſe catholique, apoſtolique, romaine, & à ſes vrais paſteurs.

Je l'ai fait, je le fais encore ce ſerment ; & c'eſt en conſéquence de cette obligation que je vous ai prêché tant de fois, que je vous prêche encore que parmi vos paſteurs, il en eſt un ſur-tout, notre ſaint pere le pape, auquel tous les chretiens doivent ſoumiſſion, obéiſſance dans la foi, comme au vicaire de Jeſus-Chriſt, comme au vrai ſucceſſeur de ſaint Pierre, auquel ont été confiés les clefs du royaume des cieux ; auquel il a été donné un vrai pouvoir ſpirituel ſur chacun de nous ; qui, par cette raiſon, a une véritable juriſdiction ſur chaque égliſe ; qui, par cette raiſon, peut donner la miſſion à nos évêques, vous donner à vous-même toutes les diſpenſes dont vous pouvez avoir beſoin, qui, par cette raiſon, a auſſi le pouvoir de délier lui ſeul, & d'abſoudre de certains crimes, dont l'abſolution lui eſt réſervée. C'eſt avec toute cette puiſſance que je vous ai toujours peint l'autorité de notre ſaint père le pape : dans tout ce que j'en dis, il n'eſt pas un ſeul objet qui ne ſoit un article de foi pour les catholiques. Je vous l'ai enſeigné ; j'ai dû vous l'enſeigner ; & à préſent vous voulez que je faſſe ſerment de maintenir de toutes mes forces une conſtitution qui ne laiſſe au pape qu'un

vain nom de chef de l'unité, ſans la moindre autorité ſur vos ames? une conſtitution qui défend à nos évêques de recourir au pape pour obtenir la confirmation de leur élevation à l'épiſcopat; qui vous défend, à vous, de recourir au pape pour vos diſpenſes, qui détruit, par une aſſemblée de laïques, le pouvoir que Jeſus-Chriſt avoit donné au pape, & les réſerves que l'égliſe avoit ordonnées, ſtatuées pour maintenir l'idée de cette autorité que Jeſus-Chriſt avoit donnée à Pierre & ſes ſucceſſeurs. Vous voyez bien, mes chers paroiſſiens, que je ne puis admettre une pareille doctrine ſans contredire celle de toute l'égliſe catholique; vous voyez qu'il n'eſt pas queſtion ici de ſimples formalités, comme on peut vous le dire, mais de nos vérités eſſentielles, de nos dogmes; & que, par conſéquent, je ne puis faire cette ſeconde partie du ſerment ſans contredire la première, ſans mentir contre Dieu, contre la foi, & contre moi-même. Je ne jurerai pas de maintenir une conſtitution oppoſée au vicaire de Jeſus-Chriſt.

Une autre vérité bien eſſentielle que je vous ai appriſe, c'eſt que Jeſus-Chriſt ſeul étant l'auteur du ſalut, & n'ayant donné qu'à ſon égliſe le pouvoir de remettre les péchés, d'adminiſtrer les ſacremens, & de vous fournir les moyens du ſalut; il faut que tous vos prêtres, vos évêques, vos curés & vos vicaires tiennent de Jeſus-Chriſt par

ſon égliſe, toute leur autorité ſur vos ames. Delà, il ſuit évidemment que des laïques ne peuvent, ni donner, ni ôter aucun pouvoir conféré par l'égliſe, relativement au ſalut. Cependant l'aſſemblée nationale prétend avoir détruit l'autorité de votre évêque, ſans le concours du pape, ſans aucun concile, & contre la volonté bien connue de vos paſteurs : elle détruit bien d'autres évêques, elle vous en donne une autre à vous-mêmes, elle vous en donne un qui, n'ayant point ſur vous de juriſdiction, vous enverroit bientôt des curés & des vicaires qui n'en auroient pas davantage, qui vous donneroient des abſolutions toutes fauſſes ; qui, détachés de l'égliſe, dont ils n'auroient pas reçu leur pouvoir, vous en détacheroient vous-mêmes. Je ne puis donc encore adhérer à cet article de la conſtitution, ſans manquer à toute autre choſe qu'à une ſimple formalité, ſans tomber dans cette héréſie formelle de Luther qui accorde aux laïques le droit de donner des miſſions dans l'égliſe. Je ne jurerai pas de maintenir une conſtitution qui tranſporte aux laïques un droit que Jeſus-Chriſt n'avoit donné qu'à ſon égliſe.

Une troiſième vérité, mes frères, que je vous ai ſouvent prêchée à l'occaſion de nos pieuſes religieuſes & de nos braves chartreux qui ſont dans notre voiſinage, c'eſt que leur profeſſion eſt ſainte & toute conforme aux ſublimes conſeils de Jeſus-Chriſt. L'aſſemblée

nationale déshonore cette profession. La constitution la regarde comme opposée au bonheur de l'état ; elle proscrit la solemnité de ces vœux évangéliques. Eh ! je pourrois jurer de de la proscrire aussi, sans manquer à mon premier serment, de vous prêcher toujours les grandes vérités de l'évangile, de vous inspirer tout le respect & toute la foi qu'elles méritent ! Vous sentez bien, mes très-chers frères, que je ne peux, en face des autels & de mon Dieu, déshonorer ainsi la religion dont il a daigné me faire auprès de vous son principal ministre. Je ne jurerai pas de maintenir une constitution qui flétrit un état que Jesus-Christ proclame état de sainteté & de perfection.

Résolu de me taire sur les biens qu'on nous enlève, je ne vous dirai pas que c'est une hérésie condamnée par le concile de Constance, contre le malheureux Wicleff, d'imaginer que l'église ne peut point posséder ; de penser que, malgré l'excommunication du concile de Trente, on peut la dépouiller de ce qu'elle possède ; mais je vous prierai au moins de ne pas exiger que je jure de maintenir de toutes mes forces une constitution qui la prive de ses possessions les plus anciennes & les plus légitimes. Je ne demande pas les biens enlevés à ma cure ; je desire bien sincérement qu'ils soient plus utiles entre les mains de l'état qu'ils ne l'étoient entre les miennes ; mais je vous le demande, pouvez-vous bien penser

qu'il me ſeroit permis de jurer que jamais je ne permettrai que ces biens retournent à ma cure, pour y être employés, comme grâces à Dieu, je crois l'avoir fait, à ſoulager mes pauvres & mes malades ? Sans être ambitieux ou avare, je ne jurerai pas de maintenir la ſpoliation de quatre-vingt mille égliſes, l'anéantiſſement de toutes les fondations pieuſes.

Je ne vous ferai pas obſerver bien d'autres articles qui contrarient également ma conſcience & ma foi ; je ne vous dirai pas qu'une conſtitution toute contraire à l'autorité que Jeſus-Chriſt a donnée aux évêques, en les faiſant nos ſupérieurs, qu'une conſtitution qui ſoumet les évêques au Presbytère, eſt encore une conſtitution hérétique & presbytérienne, que je ne peux jurer de maintenir.

Je ne vous dirai pas qu'après tant d'articles contraires, non pas ſimplement aux formes canoniques, ce qui ſeroit déjà un mal dont il ne m'eſt pas permis de jurer le maintien, mais contraire ſur-tout à nos dogmes, à notre hiérarchie, à notre morale ; la même conſtitution nous en préſentera peut-être bientôt d'autres & ſur le mariage & ſur le divorce, & ſur d'autres objets qu'on ne ſçauroit prévoir, qu'on ne ſauroit au moins jurer de maintenir, ſans bleſſer les devoirs de la conſcience. Mais je vous prierai d'obſerver, mes chers paroiſſiens, que déjà un grand nombre d'évêques ont manifeſté leur doctrine & leur oppoſition à toute

cette partie de la constitution ; que je ne puis pas vous enseigner une autre doctrine que celle des évêques. Je ne jurerai pas de maintenir ce qui afflige l'église, ce qui la contrarie, & sur-tout ce qui est dans une évidente opposition avec ses dogmes, ce qui peut à chaque instant détruire quelque nouvel article de la foi ou de la discipline.

Pardonnez-moi donc, mes chers frères, cette invincible opposition de ma conscience, & qu'elle ne soit pas pour vous un sujet de scandale. Croyez que s'il étoit possible ici d'obéir à César, je continuerois à vous en donner l'exemple ; mais il est question d'obéir à Dieu, & de suivre la foi ; je suis votre pasteur ; puisque le Seigneur m'a placé dans ces circonstances, je vous dois un exemple de fermeté & de constance ; j'espere le donner. Si je suis dépouillé de mes biens, le Seigneur y pourvoira ; je me jette dans ses bras & dans les vôtres ; si l'on veut me fermer les portes de ce temple, je vous préviens que je ne cesse pas d'être votre pasteur ; que celui qui seroit envoyé à ma place, ne sera qu'un intrus, qu'il n'aura point d'autorité sur vos ames ; qu'il vous jette dans un schisme fatal, & vous sépare de la véritable église, de la communion des vrais fidèles, s'il n'a point auprès de vous une mission canonique. Je ne vous quitte point, riche ou pauvre, je veux vivre auprès de mes chers paroissiens. Je ne disputerai pas avec la force ; mais ceux de vous

qui voudront ſuivre leur vrai paſteur, me trouveront toujours prêt à leur porter tous les ſecours de mon miniſtère ; vos ames me ſont trop chères pour les abandonner à un intrus... Mais vous pleurez ſur moi ! Ah ! non, mes frères ; que le ſpectacle de votre douleur, que vos ſanglots n'ébranlent point ma réſolution. Puiſqu'un moment d'épreuve eſt arrivé, ſouvenons-nous de celles des martyrs; nous n'avons pas encore réſiſté juſqu'au ſang ; nous n'avons pas encore ſupporté, comme eux, la ſoif, la nudité, & les tourmens les plus affreux. Nous n'avons pas, comme eux, des tyrans à vaincre juſques ſur l'échafaud. Une erreur d'un moment a pu ſéduire des légiſlateurs moins occupés que vos paſteurs, de la doctrine ſainte. Ils en ſeroient plus affligés que nous s'ils connoiſſoient l'erreur qu'ils nous commandent. Apprenons leur au moins comment le vrai chrétien réſiſte, lorſque ſa conſcience & ſon Dieu ne lui permettent pas d'obéir. Plus nous aurons montré de fermeté ſur ces objets, plus auſſi nous ſaurons nous montrer empreſſés pour tous ceux où la loi ne trouve plus d'obſtacles dans nos premiers devoirs.

Apprenons à Céſar que ſes lois nous ſont chères, qu'alors même, qu'il nous ſeroit un crime de les ſuivre, nous ſavons reſpecter celui qui les porta. Prions pour Céſar, prions pour notre Roi, pour l'aſſemblée nationale, pour chacun de ſes membres. Que Dieu verſe ſur eux ſon eſprit de lumière, de conſeil, de

ſaintété ; qu'il leur faſſe connoître des vérités qu'ils bleſſent malgré eux ; & s'il veut ſe glorifier par notre épreuve, qu'il nous donne à nous-mêmes, avec la ſageſſe & la prudence, toute la fermeté & la conſtance qui nous ſont néceſſaires. Méritons ces faveurs par notre union. Puiſqu'il faut des ſermens, jurons de nous aimer les uns les autres, de ne jamais troubler l'état par nos diviſions ; jurons ſur-tout d'aimer notre Dieu, de l'aimer dans nos tribulations & nos revers, comme dans la joie & dans nos ſuccès. Puiſqu'il faut des ſermens, faiſons en un qui ſoit digne de lui ; jurons de mourir s'il le faut, plutôt que de vivre parjures, & de lui faire entendre des ſermens qu'il proſcrit.